

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

		Trois mois	six mois	un an	Rédaction et Expédition	BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.	
		fr. 6	11	20	BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg	Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.	
ABONNEMENTS	SWISSE	10	19	36	La rédaction rend compte de ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.	Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées. Lettres et argent franco.	
	FRANCE, BELGIQUE						
	ALLEMAGNE, AUTRICHE						
	ITALIE, ESPAGNE						
	ANGLETERRE, HOLLANDE ETATS-UNIS						

La solidarité économique

III

Les faits et les principes que nous avons exposés jusqu'ici démontrent combien sont étroits les liens qui unissent tous les membres du corps social. A dire vrai, Dieu ayant voulu la société, l'a faite telle qu'elle forme un véritable corps, selon le terme consacré, et les divers membres qui la composent exercent une si grande influence réciproque qu'il en résulte une solidarité telle qu'elle engage jusqu'aux responsabilités des individus. Les Livres Saints nous montrent en maints endroits toute une nation punie pour les fautes d'une partie de ses membres, et réciproquement des membres portant la punition volontaire ou forcée des fautes de toute la nation. La raison révoltée proteste vainement contre cette loi divine et la taxe de cruelle, ou les Livres Saints de mensonges. C'est un mystère, sans doute ; mais un mystère qui projette une grande lumière sur la nature même des sociétés humaines, telles que Dieu les a voulues et les a faites. Le libéralisme à son tour est venu nier virtuellement la personnalité des sociétés, la solidarité et la responsabilité collective au sein des sociétés, pour tout édufer sur l'individualisme. Cette innovation n'a produit que des ruines et n'a pas dit son dernier mot.

On nous pardonnera ces considérations générales ; nous ne les croyons pas inutiles. Si notre sujet nous amène à exposer surtout des solidarités économiques, il est bon de dire en passant qu'il y a aussi des solidarités religieuses, des solidarités morales, des solidarités intellectuelles, etc.

Cela dit, nous rentrons dans le sujet que nous nous sommes proposé d'exposer en partie, et nous dirons qu'une des plus fâcheuses manifestations de cette solidarité que nous relevons, c'est l'abus des emprunts à notre époque. Et par solidarité, nous n'entendons pas signaler les cautionnements qui ont ruiné tant de familles et contre lesquels M. Morard s'est élevé récemment, sans leur opposer des remèdes bien pratiques. Nous nous occupons des mœurs que l'abus des emprunts a faites

et des habitudes qu'il a introduites au sein de nos populations.

Autrefois, on ne connaissait guère que des emprunts hypothécaires représentés par une contre-valeur solide, et des emprunts de confiance entre gens qui se connaissent. Les banques sont venues et ont mis l'argent à la portée de tout le monde, moyennant des signatures. Or, le public est généralement à court d'argent. Quel est celui qui ne dépenserait pas davantage, s'il en avait les moyens, et qui n'ait, souvent plusieurs fois par jour, à constater que malheureusement sa bourse ne suffit pas à ses besoins ou à ses désirs ? On travaille pour gagner, et le gain à peine réalisé est généralement dépensé. Sans doute, il faudrait mieux que l'on pût et voulait faire des économies ; mais tant que la dépense est forcément restreinte dans les étroites limites du gain réalisé, on vit au jour le jour, mais il n'y a pas tant de mal.

Où le mal commence, c'est lorsqu'il suffit de vouloir de l'argent pour en avoir. Autrefois il fallait suer longtemps et travailler dur et économiser des mois pour avoir cent francs à sa disposition ; aujourd'hui, c'est bien plus commode : on s'en va deux dans une banque, on écrit son nom sur une feuille de papier, et les cent francs sont dans votre poche. Étonnez-vous qu'avec le besoin réel ou factice que presque tout le monde éprouve de l'argent, les emprunts se multiplient, et réciproquement que cette excessive facilité de se procurer de l'argent surexcite les appétits et provoque une soif immodérée de jouissances ! D'abord on a emprunté pour rembourser une dette antérieure ou pour faire une spéculation plus ou moins prudente ; bientôt on empruntera pour mieux vivre, pour faire une fête, pour les buts les plus futiles, les plus dangereux.

Il en résulte des mœurs nouvelles, des habitudes jusqu'ici inconnues. En voyant son voisin trouver de l'argent si facilement, on se laisse tenter à son tour, et bientôt l'on en arrive à cette situation qui est celle de plus d'un canton suisse, où tout le monde à peu près est endetté, et où il suffirait de vouloir faire rembourser toutes les dettes pour amener la ruine de toutes les familles d'un pays.

— Je me tuerais ce soir, dit-il ; quand la berge sera silencieuse, les ponts déserts ; l'eau paisible me servira de linceul. J'ai assez ! j'ai trop souffert !

Et, calmé sans doute par la pensée de mettre un terme à de terribles épreuves, Maclou quitta la place qu'il occupait et gagna le jardin du Luxembourg ; avant de quitter la terre, il voulait voir, une fois encore, un de ses coins charmants et fleuris.

CHAPITRE III

LES SAUVAGES DE PARIS

Quand le malheureux, qui venait de fixer le terme de sa vie, se trouva dans l'immense jardin, il subit, malgré son désespoir, l'influence de ce lieu d'enchantement, et gagna un parterre réservé, dont le centre est formé d'une pelouse sur laquelle s'épandent les branches flexibles des saules au feuillage d'un vert glacé de blanc.

Les corbeilles de fleurs embaumaient, les oiseaux privés sautillaient dans les allées, des commencent de chansons jaillissaient de leurs gosiers, repris en chœur par des enfants. Sur des bancs isolés, des vieillards réchauffaient leur faiblesse, au soleil, et leurs yeux se promenaient dans les jeux des chérubins blonds et roses courrant dans les allées. Les mères les surveillaient du regard en s'occupant d'une broderie. Quelques hommes studieux lisaient dans de gros livres. Chacun venait là, riche ou pauvre, jeune ou vieux, prendre sa part des biens que Dieu dispense à une façon impartiale : les splendeurs du ciel, la douceur des brises d'été, le parfum des roses.

L'Eglise, cette bonne mère clairvoyante, avait pris autrefois des mesures énergiques pour restreindre la facilité d'emprunter, de manière que la dette fût toujours représentée ou par des améliorations ou par une responsabilité collective entre le prêteur et l'emprunteur. Ces barrières ont été franchies d'abord par les usuriers juifs, qui ont été les inventeurs de la méthode d'emprunts aujourd'hui si communément pratiqués. Quand ils s'abattaient sur un pays, ils avaient bien vite fait de le ruiner. Tel est le motif des haines si vivaces et si terribles dont les israélites ont été les victimes dans les cours des siècles, et qui se retrouvent de nos jours dans les pays particulièrement exploités par la race juvaïque, comme la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, etc.

Aujourd'hui le libéralisme a levé toutes les barrières qui protégeaient les masses contre la soif immodérée des jouissances qui poussent aux emprunts inconsidérés et ruineux. L'Eglise n'a pu continuer de lutter contre le torrent, et elle laisse dormir ses antiques prohibitions. Les sociétés ne vivent plus dans la règle de l'Eglise, elles sont conduites conformément aux doctrines modernes. Ce n'est que par un retour aux principes chrétiens de la résistance aux passions, du sacrifice, de la lutte contre les désirs immodérés des jouissances, ce n'est que par cette vigoureuse réaction contre le sensualisme contemporain que les sociétés pourront mettre fin à l'abus des emprunts et échapper à la ruine économique.

NOUVELLES SUISSES

Berne, 22 octobre.

Le Conseil fédéral a ratifié aujourd'hui la convention entre le Département militaire et la commune de Vallentadt concernant la place d'armes de cette localité.

D'après l'art. 8 de la convention, cette place d'armes est affectée aux écoles de tir, de sorte que tous les ans les deux tiers des écoles de tir, soit au moins cinq pour les militaires de langue allemande, seront tenues à Wallentadt. Les écoles de tir pour les troupes de la Suisse romande seront tenues à Fribourg ou à Bellinzone.

Maclou promena des regards navrés autour de lui.

Ce qu'il voyait lui rappelait sans doute dans le passé des heures trop tôt évanouies, car des larmes roulèrent sur ses joues, et sa douleur, sans rien perdre de son acuité, devint cependant plus attendrie. Comme la terre qu'il allait quitter lui paraissait belle ! jamais il n'avait trouvé le ciel si bleu, jamais il n'avait compris les charmes puissants de cette nature qui se fait maternelle et consolatrice, et semble parfois s'unir intimement à la situation de notre âme.

Ici, sans doute, elle formait un contraste, mais il était si plein de grâce que l'infortuné n'eut pas le courage de le regretter.

Il s'assit sur un banc, ferma les yeux, et tâcha d'oublier le présent, pour égarer sa pensée au milieu d'heureux souvenirs.

Le soleil s'abaissa derrière les arbres, les promeneurs quittèrent le jardin, le crépuscule descendit.

Maclou ne bougeait pas. Il fallait l'intervention des gardiens pour l'arracher à sa torpeur.

Alors il se leva, calme, résolu : ce qu'il s'était promis de faire, il était prêt à l'exécuter.

Par un étrange phénomène, à l'heure où il allait quitter ce monde, les moindres choses excitaient sa curiosité. Il regardait les rues, il étudiait les maisons, il lisait les enseignes des boutiques ; les passants qu'il couvoyait l'intéressaient.

Il se rangea pour laisser passer une vieille femme, et ramassa la balle d'un enfant. Il descendit la rue de Tournon, et se trouva dans la rue Saint-Sulpice. On fermait les magasins à droite. A gauche s'élevait la lourde masse de l'église.

Les gouvernements de tous les cantons ayant adhéré en principe à une convention à établir avec la France pour la communication réciproque des sentences pénales de leurs ressortissants, communication déjà établie entre la Suisse, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique, le Conseil fédéral a proposé au gouvernement français d'adopter le formulaire déjà usité entre la Suisse et les autres Etats ci-dessus mentionnés.

Le subsidie ordinaire est alloué au gouvernement du canton d'Unterwald-le-Bas pour un cours de gardes-forestiers auquel vont prendre part 16 aspirants. Ce cours sera donné à Stanz sous la direction de M. Tiegel, ancien garde général.

Sont élus : receveur du bureau principal de douane à Lugano : M. Pasquale Radoelli, contrôleur du dit bureau ; commis postal à Neuchâtel : M. Jean Hœsli, de Glaris.

Berne, le 22 octobre.

Ce matin à 9 heures, a eu lieu la pose de la première pierre de l'école privée connue sous le nom de Lerberschule. Cette école dont la renommée a depuis longtemps dépassé les limites de la ville fédérale, du canton de Berne, de la Suisse et même de l'Europe, car elle est fréquentée par plus de deux cents élèves ressortissants de l'Amérique et de l'Asie ; cette école privée, dis-je, à l'honneur de déplaire aux réformistes radicaux, parce que cet établissement, dirigé dans un sens piétiste, a pour but d'élever les jeunes gens dans la crainte de Dieu.

Fondée en 1859, cette école a pris des développements très considérables et le bâtiment établi dans la rue des Spectacles, ne suffisait plus aux besoins. La direction de la Lerberschule a donc dû se préoccuper d'élever une nouvelle construction, et pour se procurer la somme nécessaire, on s'est adressé aux particuliers et à la commune bourgeoise de Berne qui, comme je vous l'ai écrit dans le temps, s'est déclarée prête à donner une somme de 50,000 fr. en échange d'actions de la Société.

Mais le gouvernement bernois ayant décidé que la Société de la Lerberschule ne pouvait accepter le concours financier d'une corporation ou communauté sans la condition que l'école privée se soumette à la surveillance de l'Etat moderne sans religion, le comitéa renoncé aux 50,000 fr. de la bourgeoisie de Berne, mais n'en a pas moins

En s'avancant, il en distinguait la rotonde basse, percée de hautes fenêtres de genre romain, puis d'autres fenêtres se découpaient au-dessus ; la tour ronde montait tout droite, dessinait sa balustrade à jour sur l'azur du ciel.

Maclou suivit le côté de l'église, se heurta contre l'angle qu'elle dessine sur le trottoir, et resta un moment comme étourdi. Dix fois sa main chercha l'appui du sous-bassement des grosses colonnes, puis quand il se trouva près du petit escalier sur lequel une pauvre vieille femme étale durant le jour des fleurs richitiques et des pommes au rabais, il tomba plutôt qu'il ne s'assit sur la première marche.

La grande église sombre lui avait rappelé Dieu.

Elle se dressait devant lui à son heure suprême, comme pour lui crier :

— Tu n'iras pas plus loin !

Sans doute, tandis que Maclou se penchait sur le parapet de la Seine, il s'était bien dit que le suicide est un crime. Jésus-Christ aurait pardonné à Judas le baiser de trahison ; sa mort violente fut plus sa damnation que son premier crime. Entre la faute et le repentir il y a toujours place pour la miséricorde. Désespérer de Dieu, de sa providence, n'est-ce pas lui faire la plus irrémissible insulte ?

Durant la journée qui venait de s'écouler, le désespoir avait envahi le cœur de cet homme, de façon à le rendre insensible à toute autre idée que celle de son désespoir. A cette heure, son âme prenait une revanche.

Une pensée plus terrible que celle du trépas se faisait jour en lui.

Ce qu'e n'avaient pu les tressaillements de sa chair, les angoisses de son esprit l'accomplirent.

16 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES DRAMES

DE

LA MISÈRE

PAR

Raoul de Navery.

CHAPITRE II

TRACES PERDUES

— Que ce morceau de bois s'enlaidisse dans le fleuve, dit-il. L'eau n'en continuera pas moins à couler paisiblement. Que je disparaîsse de ce monde et je n'y laisserai ni un regret dans une âme, ni une larme dans des yeux amis. Une espérance folle m'attachait encore à la vie. Je l'ai perdue ; pourquoi vivrais-je ? Quand je le voudrais, le puis-je ? Ce soir, c'est l'abandon, demain ce sera la faim. Mieux vaut en finir ! Dieu a compté mes fautes, et hors les faiblesses inhérentes à l'humanité, je ne me souviens pas d'avoir fait le mal, il me complera mon martyre en expiation de mon unique crime.

Il se tut un moment et continua de regarder l'eau.

persévéré dans son projet de construire un bâtiment sur le terrain de l'ancien arsenal. Aujourd'hui donc la première pierre a été posée, pour que, comme l'a dit M. de Tavel, président de la Société, dans son discours, le bâtiment à construire soit destiné à la gloire du Seigneur et tourne au profit de la ville de Berne. Avant la pose de la pierre fondamentale, les écoliers se sont rendus à l'église française (rue de l'arsenal), où la solennité a commencé par un chant des élèves et le discours de M. de Tavel. Cela fait, la pierre fondamentale a été posée, et la cérémonie a été suivie de chants exécutés par les élèves, et de la bénédiction donnée par MM. les pasteurs Gerber et Bernard. Espérons que l'art. 27 de la Constitution fédérale ne portera jamais atteinte à cette école privée, qui, étant une école confessionnelle, sera toujours vue avec dépit par les radicaux : ceux-ci n'aiment ni les écoles protestantes, ni les instituts catholiques-romains, comme on a pu s'en convaincre pendant des débats de l'Assemblée fédérale sur le recours de Dietikon

A l'occasion de ce qui a été dit de la jonction des lignes de la Suisse Occidentale et du Simplon, il résulte d'une communication adressée au *Journal de Vevey* que le Conseil fédéral a été appelé, conformément aux lois sur la matière, à trancher la question de la jonction technique des deux exploitations, qu'il a fixée à St-Maurice, l'indemnité à payer, cas échéant, par la Suisse-Occidentale pour la co-jouissance de cette gare et du tronçon Paluds-St-Maurice devant être déterminée par le Tribunal fédéral, du moment qu'une entente amiable entre les parties en cause est devenue impossible.

En principe les deux Compagnies étaient d'accord que Saint-Maurice constitue le point de raccordement naturel et convenable en l'espèce, c'est uniquement le chiffre de l'indemnité réclamé par l'une et refusé par l'autre qui a fait naître le projet d'installer aux Paluds une station pour l'échange du trafic. Les plans et le devis estimatif dressés à cet effet par la Suisse-Occidentale n'auraient pas été faits en vain, puisqu'ils pourraient servir d'élément pour apprécier dans quelle proportion cette compagnie doit contribuer aux frais d'administration et d'entretien de la gare de St-Maurice. L'arrêté du Conseil fédéral quant à la jonction technique ne préjuge en aucune façon la question pécuniaire, et il n'a été pris ni pour, ni contre la Suisse-Occidentale ou le Simplon, mais essentiellement dans le but de prévenir toute complication inutile dans le service direct des voyageurs et des marchandises.

Zurich

Judi 21 a été arrêté C. Furst fils, propriétaire d'hôtel; il est accusé d'avoir mis le feu, il y a deux ans, à l'hôtel Utokulm sur l'Ulberg. Son genre et sa fille sont également arrêtés. C'est tout un événement pour Zurich, où cette famille brassait beaucoup d'affaires.

Grisons

En suite des grands incendies qui ont dévasté quelques villages des Grisons ces années dernières, le Petit Conseil avait ordonné aux autorités de district de faire des rapports sur le genre de construction de maisons.

A l'instinctif effroi que nous cause l'approche de l'heure qui verra l'anéantissement de notre être, succéda une terreur plus élevée qui fit monter une sueur froide à ses tempes et accéléra les battements de son cœur.

Le problème de l'éternité se posa devant lui. Ce problème qu'il ne pouvait, qu'il n'aurait pu résoudre, redoubla son angoisse. Il essaya de se souvenir des sophismes de ceux qui affectent de croire au néant comme suite et conséquence de la mort. Peine inutile. Il était chrétien, il avait la foi; ses douleurs pouvaient lui enlever le courage, elles ne parvenaient pas à étouffer la voix de sa conscience. Se tuer ! en avait-il le droit ? Etait-il le seul être malheureux, frappé dans ses affections comme dans sa fortune ? Ses chagrins qui l'accablaient n'avaient-ils jamais frappé d'autres hommes ? Et s'il le trouvait tout lourd pour ses épaules ne savait-il le point où puiser le courage et la force.

Il n'avait plus qu'à se lever pour se mettre en marche vers la mort. Les deux bras saignants du crucifix lui barraient le passage. En ce moment, il lui sembla entendre un chant très adouci par la distance, montant des entrailles du sol jusqu'à lui. Dans la Rome antique, tandis que les néophytes apprenaient les hymnes sacrées et les répétaient au fond des catacombes, les patriciens des villes éternelles duraient quelquefois s'arrêter, saisi d'un étonnement superstitieux, en entendant des litanies sacrées et les proses de l'Eglise primitive s'élever des entrailles mêmes du sol,

Il résulte de la récapitulation de ces rapports que dans 39 districts, exception faite des chalets, il se trouve 38,423 maisons, dont 25,496 sont couvertes de bois, 9,144 de pierres plates, 2,287 de tuiles, 72 de métal et 424 de ciment.

Genève

Un acte de vandalisme a été commis ces jours derniers à la balustrade qui entoure le Brunswick du côté de l'hôtel de la Paix; des malfaiteurs ont brisé vingt-quatre pointes ou fleurons forgés, fixés à l'intérieur de la balustrade et destinés à empêcher les chiens de sauter dans le jardin. Un des voisins dit qu'il voit tous les jours s'augmenter le nombre de ces fleurons brisés.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

FRANCE

On ne sait toujours rien sur la date à laquelle l'exécution des décrets sera continuée : le secret le plus absolu est gardé.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement a l'intention de frapper simultanément toutes les congrégations non dissoutes.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il les invite à faire disperser les attroupements qui se produiraient aux abords des édifices religieux au moment de l'expulsion des congréganistes.

Tout en recommandant, une grande modération, le ministre donne dans la circulaire des ordres précis pour qu'il soit procédé à l'arrestation immédiate de tout individu, quels que soient, son rang et sa qualité, qui se trouverait dans le cas de rébellion.

Plusieurs préfets ont été de nouveau mandés à Paris, par M. Constans, ils ont été reçus en audience particulière par le ministre de l'intérieur.

HAUTE-SAVOIE. — Un nouvel observatoire météorologique vient d'être établi sur la cime du Semnoz, dans le massif des Bauges, entre les lacs du Bourget, d'Annecy et de Genève, en face du Mont-Blanc.

Cet observatoire, aujourd'hui complètement installé et muni d'instruments fournis par le bureau central météorologique de Paris, est situé à 1650 mètres au-dessus du niveau de la mer, et par sa situation est appelé à fournir les plus intéressantes observations.

L'attentat de Béziers

Une dépêche de l'Agence Havas nous a fait dire que les Franciscains de Béziers n'avaient opposé aucune résistance à l'attentat dont ils avaient été victimes et qui a nom l'exécution des décrets. Ces dépêches sont suspectes et doivent toujours être contrôlées. Loin d'avoir en l'altitude que leur prête l'Agence officieuse, les Franciscains de Béziers ont été d'une fermeté et d'une énergie admirables, comme le prouve le récit suivant, que nous empruntons à l'Union nationale de Montpellier :

« Ils sont venus à sept heures, conduits

comme la voix mystérieuse des morts enfouis dans la cité souterraine.

Le chant qui frappait l'oreille de Maclou était large, formé d'un ensemble de voix nombreuses, plus chaudement timbrées qu'habilement conduites.

Il ne pouvait distinguer les paroles, mais le rythme était pur, et l'ensemble harmonieux.

Maclou se leva incertain, faible. Ces voix l'attiraient comme eussent pu faire des voix d'anges. Il fit quelques pas en longeant les fenêtres grillées à fleur de sol qui coupent la muraille de Saint-Sulpice, puis il s'arrêta un moment.

Evidemment il approchait du lieu de réunion et de prière.

Il se trouva bientôt en face de la porte à deux battants qui donne à la fois accès à l'escalier tournant sa spirale vertigineuse dans les grosses tours, et dans le second escalier qui s'enfonce dans la crypte.

Une voix secrète disait à Maclou : — Ouvrez cette porte, le salut est là, à deux pas. La timidité, la crainte, le retenaient. Peut-être aussi la pensée que s'il franchissait ce seuil il ne s'appartiendrait plus à lui-même, et cesserait d'avoir le droit de disposer de lui.

Il ignorait d'ailleurs s'il fallait remettre une carte, dire un mot de passe, et il restait debout devant la porte des caveaux, comme si une main, menaçante lui en interdisait l'entrée.

Le Seigneur à des heures de miséricorde pendant lesquelles il ne permet pas à notre âme de lui échapper. Il nous enveloppe des précautions infinies de sa tendresse, il cache pour ainsi dire sous chacun de nos pas d'adorables pièges pour nous faire ses captifs en dépit de nous-même.

par le commissaire Ayraud, homme à barbe, tout de noir habillé, ceint d'une longue écharre. Sa longue redingote semblait une soutanelle et lui donnait l'air d'un échappé de séminaire. On prétend que c'est un détroqué; il en a l'aspect et la haine.

Ces hommes-là ne marchent pas seuls. Il leur faut la protection des armes. Deux brigades de gendarmerie à cheval, commandées par un capitaine, une escouade d'agents de ville, tout un bataillon d'infanterie gardaient les issues du couvent. Ainsi l'avait ordonné l'intrépide citoyen André, l'homme qui s'évanouit devant des femmes amantées. Nous plaignons l'armée française d'être obligée de prêter la main à une œuvre pareille; nous y avons vu des visages contristés, qui feraient meilleure contenance devant l'ennemi, et nous voulons bien croire le colonel Valessy, déclarant qu'il venait commander ses troupes pour défendre des moines contre les injures de la canaille ou peut-être les violences d'un commissaire.

Ce citoyen a voulu surprendre ses victimes. Il est entré par la chapelle, au moment où la sainte communion était distribuée aux fidèles. Les portes du cœur lui ont été fermées. Accompagné de son annexe nécessaire, un crocheteur, le serrurier Bousquet (qu'on retienne ce nom), il est venu frapper à la porte du cloître.

En l'absence du Père gardien, le père Othon se présente.

— Que voulez-vous ?
Le commissaire. — Au nom du gouvernement de la République, en vertu des décrets du 29 mars et d'un arrêté préfectoral, je viens sommer les Franciscains de se dissoudre et procéder à leur expulsion. (Cet homme n'ose pas parler de la loi. La loi française a trop de majesté pour qu'un commissaire de la R. F. ose l'invoquer.)

— Je proteste contre ces décrets, répond le Père gardien, et quant à l'arrêté préfectoral, je n'en reconnais pas l'autorité.

Le commissaire. — Veuillez dire à vos Pères de sortir; épargnez-moi cette besogne. (Textuel.)

Le gardien. — Je défends aux Pères de sortir du couvent; accomplissez jusqu'au bout votre besogne, mais souvenez-vous que celui qui met la main sur un religieux est frappé aussitôt de l'excommunication de l'Eglise.

Le guichet est fermé, mais Ayraud a trouvé son homme, le crocheteur. Avec lui, il contourne le couvent et fait voler en éclats la porte de la menuiserie. Une douzaine de témoins font entendre leurs protestations, qu'il est obligé de consigner dans son procès-verbal.

Le R. P. Pierre B., défendeur de la province et propriétaire du couvent, et le P. Othon, se tenaient avec leurs témoins à l'entrée des cloîtres. Parmi ces témoins, nous mentionnerons MM. Portes, ancien supérieur et fondateur de l'école de la Trinité; Bonys, professeur de philosophie à la même école; Gontiès, Fouissac, Guyot, Prosper Olympe, Sant, Bernadou, etc.

S'adressant aux envahisseurs :
— Messieurs, leur a dit le R. P. Pierre B., je suis propriétaire du couvent (voici mes titres), et, comme tel, je proteste contre la violation du domicile privé dont vous vous rendez coupable en ce moment, et je me réserve tout droit de procéder et d'agir juridiquement contre vous.

Tandis que Maclou demeurait immobile, en songeant à la Seine qui coulait froide et pure sous les rayonnements de la lune, un jeune homme, vêtu en ouvrier aisé, tourna l'angle de l'église, du côté de la place, et se trouva subitement en face de Maclou.

Il crut sans doute que ce dernier arrivait, et n'avait pas encore eu le temps d'ouvrir la lourde porte, car il tourna le bouton, poussa le vantail, et s'effaça pour laisser libre passage à Maclou.

Celui-ci hésita encore :
— Je suis étranger, dit-il, je ne sais si je dois, si je puis...

— Vous êtes chrétien, donc vous êtes un frère; le Christ n'a jamais chassé que les vendeurs du temple.

— Au fait, pensa Maclou, il y a encore trop de monde sur les ponts...

Et comme il n'avancait pas, le jeune ouvrier reprit :
— Vous hésitez, je vais vous montrer le chemin. Maclou suivit, trébuchant dans la pénombre. Il ne tarda pas à se trouver dans une salle souterraine, qui sert le dimanche à réunir les enfants du catéchisme, et qui, deux fois par semaine, s'ouvre pour les conférences des ouvriers. Sans doute les enfants y laissent un parfum de leur innocence, car on s'y trouve bien pour se reposer le cœur et pour y recevoir la lumière de l'âme.

Un groupe d'hommes du monde, sans doute les promoteurs de l'œuvre, se dessinaient dans un angle. Une masse compacte remplissait toute la petite chapelle.

Au moment où l'ouvrier et Maclou y pénétrèrent, plusieurs personnes se reculérent complai-

— Et moi, messieurs, a ajouté le P. Othon, je proteste, comme mandataire des deux propriétaires absents, et je me réserve également de revendiquer par tous les moyens juridiques mes droits lésés par vous.

Pour toute réponse, le suppléant au commissaire central a lu aux Pères l'arrêté préfectoral ordonnant la dispersion immédiate de « l'association non autorisée dite des Franciscains », sise en la ville de Béziers. La copie de cet arrêté a été remise au premier vicaire, et immédiatement M. Ayraud a dressé procès-verbal de la prestation des deux Pères. Cela fait, s'adressant au P. Othon :

— Et maintenant, monsieur le supérieur, je vous prie, et au besoin je vous requiers au nom de la loi, de me faire descendre vos religieux.

— Je regrette, monsieur, de ne pouvoir vous obéir, a répondu le P. Othon, les religieux ne descendront pas; bien plus, il leur est formellement défendu de sortir de leurs cellules.

— Mais je vous en prie, monsieur le supérieur, ne vous obligez pas à employer la violence.

— Monsieur le commissaire, nous sommes déterminés à l'attendre, et chacun des religieux devra être conduit en dehors de la clôture. Sachez-le bien, monsieur, nous ne reconnaissons qu'à nos supérieurs le droit de nous ouvrir les portes du couvent.

Tous les religieux devront sortir à poursuivi, M. le commissaire; si ce n'est M. Pierre Baptiste, et vous, monsieur le supérieur, qui pouvez rester gardiens de la communauté, l'un comme propriétaire, l'autre comme mandataire des propriétaires absents. — Agents, suivez-moi. Soyez assez bon, monsieur le supérieur, pour me conduire aux cellules de vos religieux.

— Ah ! pardon, monsieur le commissaire, votre mission est trop odieuse pour que je vous aide à la remplir; cherchez les cellules.

Et le P. Othon a simplement suivi le commissaire.

Pendant ce temps-là, un bataillon d'infanterie, toute la gendarmerie à pied et à cheval stationnait aux abords du couvent et en éloignait immédiatement les amis des Pères ainsi qu'une vile multitude, disposée comme au premier jillet à casser les vitres et à hisser le drapeau rouge.

M. Joseph Olimpe, huissier du couvent, se présente et décline ses titres, on prévient M. Ayraud, qui répond sèchement : « Ne le laissez pas entrer; tant pis pour lui, il aurait dû arriver plus tôt. » M. Olimpe prend aussitôt à témoins M. le colonel Valessy et M. le capitaine de gendarmerie de la mesure illégale dont il est l'objet.

Suit le récit de ce qui s'est passé à la porte de chaque cellule, qui a été ouverte par un serrurier, puis chaque religieux a été, sur son refus de sortir, expulsé violemment.

ALLEMAGNE

On parle beaucoup en ce moment de la réforme et de l'unification du code pénal militaire en Allemagne. Mais il paraît que le gouvernement bavarois ne veut pas renoncer à son code spécial, qui admet l'institution du jury pour les délits militaires, et accepter un nouveau code qui soumettrait à la révision des commandants supérieurs les

samment pour les laisser passer, et bientôt l'infortuné, que tourmentait l'idée de la mort, se trouva placé de façon à voir en pleine lumière le prêtre qui allait prendre la parole.

Il paraissait âgé de vingt-huit ans. Sa taille était haute, mais un peu frêle. Ses cheveux blonds rejetés en arrière, adoucissaient encore l'expression d'ineffable bonté empreinte sur son visage. Ses grands yeux, candides comme des yeux d'enfant, s'étaient attristés par la contemplation des douleurs humaines. La pâleur de son teint ressemblait à la blancheur des cierges. On eût dit saint François d'Assise, jeune, et l'on cherchait d'instinct, aux mains longues et amaigrées du prêtre, les stigmates du crucifix.

La foule, déjà si recueillie avant son arrivée, redoubla d'attention, de silence. On aurait entendu le vol des anges dans la salle souterraine des conférences.

— Mes amis, mes frères, dit le jeune prêtre d'une voix harmonieuse, et qui pénétrait jusqu'au plus profond du cœur, je suis venu aujourd'hui pour vous parler de moi. Oui, de moi. Lorsque j'ai pris pour la première fois la parole au milieu de vous, votre accueil a été tel, que j'en suis resté ému plus que je ne saurais vous le dire... J'ai deviné que vous comprendriez le prêtre, comme le prêtre à son tour vous comprendrait et vous aimerait... Mais pour avoir sur vous plus d'empire, pour augmenter votre confiance, vous attirer davantage à moi, et me donner plus à vous, il faut que nous nous connaissions réciproquement.

Jugements des tribunaux et tendrait à supprimer l'institution du jury. Le projet élaboré en Prusse maintient au contraire, le principe des conseils de guerre et ne veut pas admettre une restriction de la compétence des tribunaux militaires en temps de paix. Des délégués spéciaux ont été envoyés de Berlin pour étudier sur place les systèmes particuliers de la Bavière et du Wurtemberg ; leur mission a un caractère purement théorique, et il ne s'agit pas encore de négocier une convention avec ces deux Etats.

TURQUIE

Les ambassadeurs ont décidé hier à l'unanimité de ne fixer aucun délai pour la remise de Dulcigno.

Dix mille hommes partiront incessamment pour Andrinople, afin de compléter les bataillons qui s'y trouvent actuellement.

Riza-pacha a pris des mesures énergiques pour la remise de Dulcigno, qui sera opérée en présence des représentants des puissances européennes.

Cette condition a été exigée par le prince Nicolas, de Montenegro.

Les délégués des escadres sont partis conséquemment pour Cettigne.

Le Daily Telegraph dit que le bruit court que les Bulgares fortifient les Balkans.

Le Daily News dit que l'exécution du traité de Berlin envers la Grèce est une question de justice et le seul moyen d'empêcher une guerre, mais le Times constate qu'il n'existe pas d'entente entre les puissances en faveur de la Grèce. Ce journal conseille aux Grecs d'attendre par prudence pour eux et par justice pour leurs alliés indispensables.

Un important conseil sera tenu aujourd'hui samedi, à Cettigne. Les délégués des escadres y assisteront. Le prince Nikita a invité les personnages les plus importants du pays à y assister.

GRÈCE

L'ouverture de la Chambre a eu lieu. Le discours du trône remercie les puissances qui ont adjugé à la Grèce la nouvelle frontière. Les puissances travaillent déjà à l'exécution du traité de Berlin, et comme cette exécution est certaine, il en résulte que la Grèce est obligée d'agir. En conséquence la mobilisation de l'armée a été proclamée. Les préparatifs militaires ont une obligation contractée envers l'hellénisme et les signataires du traité de Berlin. L'armée restera sous les armes jusqu'à l'établissement du nouvel ordre de choses dans les nouveaux territoires. Pour subvenir aux frais une convention a été signée avec une banque pour un emprunt. (Acclamations.)

CANTON DE FRIBOURG

Nous venons d'apprendre avec une immense douleur, la mort inattendue de Monsieur l'abbé Joseph Blanchard, de Tavel, Révérend vicaire de la paroisse catholique de Lausanne. Il a succombé hier, à l'âge de 80 ans, aux suites d'une violente hémorragie survenue il y a trois ou quatre jours seulement.

A une belle intelligence, cultivée par de solides études littéraires, philosophiques et théologiques, M. l'abbé Blanchard joignait une piété profonde, une patience invincible, une grande bonté de cœur, une affabilité exquise et la plus parfaite simplicité, fruit d'un excellent jugement. Ordonné prêtre en 1875, il a rempli jusqu'à sa mort les importantes, mais laborieuses fonctions de vicaire à Lausanne, où, par son tact et son dévouement, il s'est acquis l'estime et l'affection de ses supérieurs et de tous les paroissiens. C'est à l'hôpital de cette ville, pendant une visite de malades, qu'il a été surpris par la maladie incurable qui devait si promptement le conduire au tombeau. Nous pouvons donc dire de lui qu'il est mort à la peine, comme un bon ouvrier de Jésus-Christ et de son Eglise.

Les anciens condisciples de M. l'abbé Blanchard ne cesseront jamais de regretter l'excellent ami qu'ils ont eu le bonheur de posséder. Sa mort est une grande perte pour le diocèse de Lausanne et surtout pour le district de la Singine dans lequel il aurait été appelé à opérer beaucoup de bien. L'autorité ecclésiastique fondait sur lui les plus belles espérances. Mais aux yeux de Dieu, il était déjà mûr pour le ciel.

Placita erat Deo anima illius: propter hoc properavit educere illum de medio iniquitatum ! (Sap. iv, 14.)

R. I. P.

F. W.

L'ensevelissement aura lieu à Tavel, lundi 25 octobre à 9 heures et demie.

M. Schaller, toujours soucieux du développement de l'instruction publique, vient d'envoyer une très importante circulaire aux commissions locales, aux instituteurs et aux institutrices du canton. Nous regrettons de ne pouvoir la reproduire en entier ; mais nous en citerons quelques passages.

« En présence des sacrifices considérables que s'imposent l'Etat et les communes, ainsi que des efforts en général dévoués et intelligents du corps enseignant, il est permis de se demander quelle est la cause de l'état médiocre, et parfois mauvais, dans lequel se trouvent encore un bon nombre d'écoles.

« De l'avis des inspecteurs et des préfets consultés à cet égard, la cause principale est la fréquentation irrégulière des élèves.

« Pour obtenir une meilleure fréquentation et aboutir à des résultats plus heureux, il faut absolument que les communes pourvoient, mieux qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici, à ce que les enfants pauvres qui, ordinairement, sont le plus d'absences, soient chaussés, habillés, nourris, enfin mis dans la possibilité d'assister à l'école; les congés individuels ne seront accordés que pour des motifs d'urgence et Messieurs les syndics sont instamment priés de ne pas abuser de la compétence que leur attribue l'art 24 de la loi, en accordant trop facilement, même pour des semaines entières, les permissions que, pour de bonnes raisons, l'instituteur a refusées; de son côté, celui-ci ne se bornera plus à remettre à la fin du mois la liste des absences, mais il dénoncera immédiatement au syndic et, si besoin, au préfet celles qui se répètent, afin que les enfants qui s'absentent sans congé, soient amenés sur-le-champ à l'école par l'huissier communal ou par le gendarme. Les mêmes mesures de rigueur seront déployées à l'égard des recruteurs qui, à cause de leur instruction reconnue insuffisante, sont astreints à fréquenter l'école de perfectionnement; les commissions locales visiteront régulièrement chaque mois l'école du jour, comme le prescrit le règlement, et chaque semaine, celle du soir pendant le semestre d'hiver; enfin la Direction se verra dans la nécessité de faire une application plus fréquente de l'art. 89 de la loi à l'égard des commissions qui négligeraient gravement leurs devoirs.

« Une autre cause du mauvais état de certaines écoles, doit être attribuée au manque de zèle et de savoir-faire de la part des instituteurs qui les dirigent. C'est donc à ceux-ci que, de concert avec leurs inspecteurs, nous adressons quelques conseils et renouvelons quelques directions dont il sera, j'espère, tenu meilleure compte que dans le passé.

Nous ne citerons de ces conseils que les parties qui ont trait au compte-rendu, aux leçons de choses et à la composition :

« A. — Le compte-rendu oral de la lecture, ce puissant moyen de développement intellectuel, ne se fait pas toujours d'une manière profitable. On se borne à faire répéter mot à mot le texte lu par l'élève. Ce n'est là qu'un exercice de mémoire, déjà bon sans doute, mais insuffisant. Il faut que le maître explique les mots et les expressions offrant quelque particularité de sens ou de construction; puis, pour obliger les élèves à l'attention, qu'il leur fasse répéter les explications données. Le succès dans l'enseignement de la lecture dépend du savoir-faire du maître, de son art d'expliquer et de questionner, de faire penser et parler.

« B. — Nous renouvelons aussi la recommandation de ne pas négliger les leçons de choses ou l'enseignement intuitif, qui apprend à l'enfant à réfléchir, à penser, à parler, à se rendre compte de ce qu'il voit, touche et entend. Le point de départ de la pensée, c'est l'intuition.

« Ainsi, le pouvoir de penser se forme et se développe tout d'abord par les impressions. Ces impressions perçues par l'enfant lui donnent ses premières idées et en même temps le désir de les exprimer, d'abord par la parole, puis par l'écriture.

« C. — Pour la composition les exercices doivent être faits d'abord de vive voix et ensuite rédigés par écrit. Que les maîtres se gardent surtout de donner aux commençants des devoirs abstraits, mais qu'ils prennent plutôt pour sujet de composition quelque chose qu'ils ont sous les yeux, un objet que chaque élève connaît, voit et peut bien examiner.

« Il ne faut pas croire que l'enfant soit incapable de s'exercer à la composition avant sa 14^{me} et 15^{me} année. Dès qu'il sait écrire passablement à la dictée, il doit savoir composer.

« Puissiez-vous, conclut M. Schaller, « puissiez-vous, comme le disait récemment un des membres de notre clergé fribourgeois sur la tombe de son père, votre collègue dans l'enseignement, » former des citoyens, « qui soient l'honneur de leur patrie, et des

« monuments vivants de votre zèle, de votre science et de votre vertu. »

Nous recevons de la Gruyère l'explication suivante des bruits qui ont circulé au sujet de la levée du ban sur le bétail dans le Pays-d'En-Haut.

Le ban a été mis sur la commune de Château-d'Ex le 28 septembre, et il a été levé le 7 octobre. Or, l'article 27 de la loi fédérale sur les épizooties (surlangue et claudication) fixe un délai de 2 à 3 semaines pour la levée du séquestre, après que la maladie aura entièrement disparu. Cet article de la loi n'a en tout cas pas été appliqué par la police du canton de Vaud.

Dans la Gruyère fribourgeoise, on apprit brusquement la levée du séquestre dans la commune de Château-d'Ex, et aussitôt la panique se répandit partout; on ne doutait pas que le bétail arrivant du Pays-d'En-Haut ne propagât la maladie. Ces craintes devinrent plus grandes encore, lorsque, le matin même de la foire de Bulle, le bruit se répandit qu'un taureau avait été trouvé malade dans les perches, et lorsque, dans la journée, une dépêche officielle annonça au préfet de la Gruyère que la maladie venait de se déclarer dans quatre nouvelles étables de la commune de Château-d'Ex. Cette nouvelle s'est répandue comme une trainée de poudre sur le champ de foire et la panique devient générale.

Chacun murmure. On dit que la maladie existait avant dans ces étables et qu'on l'a tenue secrète jusqu'au jour de la foire pour favoriser les éleveurs vaudois.

Les Vaudois, de leur côté, prennent peur aussi, et ne voulant pas ramener leur bétail, le vendent à tout prix. Chacun est convaincu du reste que la découverte de la maladie dans plusieurs étables de Château-d'Ex a fait remettre le ban sur toute la commune.

La conséquence de tous ces bruits, de cette panique et de ces ventes à tout prix, a été une baisse de 50 fr. en moyenne par tête de bétail. Multipliez cette somme par les 1500 têtes vendues, et vous aurez une idée de la perte subie.

L'entrée du bétail du Pays-d'En-Haut dans la Gruyère fribourgeoise se décompose ainsi :

Bétail pour la foire	350 têtes
Bétail rentrant de l'alpage	258 »
Total	608 têtes

De ce nombre 84 venaient de Gessenay, 193 de Rougemont, 573 de Château-d'Ex et 59 de Rossinières et Cuve.

Dans la matinée du 16 courant, le gendarme en station à Chiètres a réussi, après une lutte acharnée, à arrêter un dangereux malfaiteur, évadé du Pénitencier de Berne.

Chronique financière

Nous sommes arrivés décidément à une époque de conversions. Après les Etats, les communes, après les communes, les établissements publics, chacun rembourse ou convertit. On profite, avec raison, de l'abondance des capitaux et de la difficulté de leur placement.

Le Crédit foncier bernois émet à son tour un emprunt de conversion de 7 millions destiné à rembourser la même somme de ses cédules 4 1/2 O/O. Comme type d'obligation, cet important établissement de crédit a choisi celui de l'Etat de Fribourg; c'est du 4 O/O d'intérêt avec 1/2 O/O par an additionnel différés de sorte que ses titres qui sont émis aujourd'hui à 1000 fr. seront remboursés en 1890 à 1050 fr.

Cette spécialité de titres qui est de plus en plus goûtée par le public, est surtout avantageuse à l'établissement qui l'émet parce que le remboursement s'en effectue par un amortissement très long, ce qui lui permet son tour d'immobiliser pour la même période des capitaux, qui pendant tout cet espace de temps ne lui coûtent jamais davantage que le taux payé à l'émission, quelque onéreuses que puissent devenir plus tard les conditions du marché monétaire.

En empruntant à 4 O/O pour 30 ans par exemple on peut prêter à son tour à 4 1/4 O/O et aussi pour 30 ans. Il en résulte ainsi pour les prêteurs un bénéfice assuré d'un 1/4 O/O pendant 30 ans, et l'emprunteur est assuré à son tour que pendant 30 ans, quoi qu'il arrive, on ne pourra lui demander plus du 4 1/4 O/O.

Ces opérations à long terme donnent au créancier et au débiteur une sécurité pour la fixité des conditions de prêt, qu'il ne peut par exemple pas trouver à notre Caisse hypothécaire fribourgeoise. Une comparaison entre la conversion que fait notre Caisse hypothécaire et celle annoncée par le Crédit foncier bernois fera mieux apprécier les avantages de l'emprunt bernois.

Avec le Crédit foncier bernois il y a unité et fixité; dans l'emprunt à la Caisse hypothécaire au contraire, des décisions qu'on révoque et des termes que l'on prolonge et que l'on prolongera encore.

Berne emprunte à un taux fixe qui ne pourra être modifié que par lui pendant

toute la durée de l'emprunt. Fribourg emprunte à des taux différents, pour un court espace de temps, il subira donc nécessairement les fluctuations du marché de l'argent. Berne s'assure des capitaux pour une longue série d'années, Fribourg pour 10 ans seulement. De sorte que dans 10 ans notre Caisse hypothécaire se trouvera en face d'une échéance colossale à laquelle il faudra faire face et pour toute la somme à la fois, tandis que Berne remboursant petit à petit, et par des amortissements successifs, arrivera au terme de l'emprunt, franc et libre de sa dette.

Les débiteurs du Crédit foncier bernois sont tranquilles, ils savent que leur créancier a de l'argent qui lui coûte tant pour tant d'années, et que pendant tant d'années on ne leur demandera que tant.

Les débiteurs de la Caisse hypothécaire fribourgeoise savent que dans 10 ans leur créancier aura une quinzaine de millions à rembourser à la fois, mais ils ignorent les conditions qu'il faudra accepter alors pour se les procurer.

Il semble que l'on a craint chez nous de profiter du bon marché actuel de l'argent afin de ne pas lier le capitaliste. On veut toujours maintenir le capital plus ou moins disponible afin de lui permettre de pouvoir bénéficier, cas échéant, d'une hausse du loyer de l'argent, on s'est trop préoccupé des intérêts du prêteur sans s'inquiéter assez de ceux du débiteur.

Il serait malheureux de voir chez nous s'établir définitivement une tendance par trop protectionniste pour le capitaliste; l'on devrait travailler au contraire à mettre l'agriculture et le pays à l'aise en cherchant avant tout à leur procurer de l'argent à bon marché.

Avec moins de routine et de privilèges, plus d'initiative et d'activité, il serait possible d'y arriver.

La fin de l'automne se signale par des phénomènes atmosphériques bien étranges. Hier, vendredi, un orage que faisait prévoir une lourdeur extraordinaire dans l'air a éclaté vers cinq heures de l'après-midi. On se serait cru au plus fort de l'été. Nuages de plomb, pluie torrennelle, éclairs, tonnerres. Toute la mise en scène d'une soirée de juillet avait subitement remplacé les pâles décors de l'automne. Au milieu de ce fracas des éléments, les teintes mélancoliques des bois jaunis et des prairies dénudées offraient un coup d'œil d'une poésie à part, et la campagne avait des reflets qui contrastaient étrangement avec l'aspect sombre du ciel.

Jusque bien avant dans la nuit, les éclairs n'ont cessé de jeter leurs éclats intermittents; ce matin, il y a eu des alternatives de pluie et de soleil, avec un vent d'ouest très violent. Le niveau de la Sarine est très haut.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Tours, 22 octobre.

Le tribunal correctionnel a acquitté le jésuite Labrosse, que le gouvernement faisait poursuivre, en l'accusant d'avoir violé la loi en restant à la tête d'un établissement privé d'instruction secondaire.

LONDRES, 22 octobre.

Un incendie a éclaté ce matin dans Bermondsey. Plusieurs maisons ont été brûlées; des quantités de céréales et de laines ont été détruites, les pertes, en marchandises seules, sont évaluées à 50,000 livres sterling.

Les parents et amis de M. le commandant Edouard de Buman, si prévenus que le service anniversaire de sa mort, se célébrera à Villars-sur-Glâne, mercredi 27 octobre, à 9 h. du matin.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Mercredi 20, on a vu de la route de la Côte à Neuchâtel, et à une faible hauteur, un bolide lumineux suivi d'une longue queue très visible, se dirigeant du S.-S.-E. au N.-N.-O. Sa vitesse n'étant pas très considérable, l'observateur étonné a pu le suivre pendant plusieurs minutes.

Dimanche 10 courant, un jeune ouvrier boulanger en service à Marin (Neuchâtel), M. H., rentrant à son domicile entre cinq et six heures du soir, a essuyé un coup de feu d'un inconnu, qui disparut immédiatement à travers les champs, dans la direction du village de Vavre. La balle, frappant près de la tempe, a pénétré dans la tête après avoir glissé sous l'arcade sourcilière. Le fait s'est passé non loin du grand étable bien connu entre Thielle et Marin. Le jeune homme a eu la force de revenir seul à pied chez son patron,

d'où il a été conduit chez ses parents à Champignon; son état est fort alarmant.

Dans la même semaine, un des amis de la victime, allant chercher de ses nouvelles, a été aussi l'objet d'une agression, non loin de Champignon; mais il put, en se défendant, mettre son assaillant hors d'état de nuire.

Un notaire bien connu de l'agglomération bruxelloise, qui n'a plus une dent à lui dans la bouche et à le bon esprit de s'en vanter, se trouva ces jours-ci aux prises avec un paysan qui trouvait moyen de ne plus payer ses loyers depuis près de deux ans sous divers prétextes.

La scène se passait chez le notaire. Poussé à bout, exaspéré par la mauvaise foi évidente de son contradicteur, le notaire se lève furieux et... son râtelier tombe sur le bureau!

A cette vue le paysan épouvanté se lève, oublie son chapeau et court droit chez lui, où il arrive essoufflé et suant, levant les bras au ciel et criant à sa femme :

— Mieke, vite de l'argent... Il faut tout de

suite payer le notaire... On n'a jamais vu pareille fureur: ses dents lui sont tombées de la bouche!

LE MARIAGE DU CZAR. — Bien qu'on parle beaucoup à l'heure qu'il est du mariage du Czar, la presse russe est très sobre de détails à ce sujet, car la censure défend toute allusion à la famille impériale, et d'ailleurs le mariage a été enveloppé du plus grand mystère possible.

Cependant, on ne sait comment, la chose transpira dans le public et, malgré les efforts qu'on a faits pour garder le plus grand secret sur cette nouvelle union du Czar de toutes les Russies, voici à peu près ce qu'on raconte à Saint-Petersbourg :

Le mariage eut lieu, le 19 juillet dernier, dans la chapelle du palais. La famille impériale, qui depuis longtemps s'attendait à l'événement, ne voulut pas approuver par sa présence l'acte de l'empereur; l'héritier présumptif partit pour Hapsal, les grands-ducs Constantin et Vladimir allèrent à Pé-

tranger pour ne pas être témoins du mariage de leur père.

Il y eut donc très peu de monde à la cérémonie et parmi les rares témoins on cite le grand duc Nicolas et le ministre de la guerre Mijutin.

A l'heure qu'il est, le Czar, sa nouvelle épouse et leurs enfants, dont les aînés sont déjà de grands jeunes gens, sont réunis à Livadia. La princesse Dolgorouki, la femme du Czar, appartient à une très vieille et très grande famille, dont les ancêtres furent parmi les fondateurs de l'empire russe. Sa famille a toujours touché de près à la maison impériale.

Décidément, à force d'inventions nouvelles, l'homme en arrivera à vouloir changer le cours de la nature: déjà voilà qu'en Amérique un industriel vient de prendre un brevet pour produire de la pluie à volonté.

Partant de ce principe que l'ébranlement

de l'atmosphère change les nuages en eau, phénomène qu'on a observé à la suite des batailles où l'on a échangé beaucoup de coups de canon, notre industriel lance un certain nombre de ballons captifs chargés de torpilles de dynamite, de nitro-glycérine; à un moment donné, il y met le feu par l'électricité, et à la suite de la terrible explosion qu'il provoque dans les airs, il amène, assure-t-il, une pluie abondante.

En police correctionnelle :
 Le président. — Vous avez été arrêté sous l'inculpation de vagabondage. Comment passez-vous vos nuits ?
 Le prévenu. — Mais pas mal, mon président, je vous remercie. Sauf un cauchemar par ci par là, le sommeil est bon...

M. SOUSSKINS, Rédacteur.

AVIS TRÈS IMPORTANT POUR HERNIEUX

Les hernieux qui désireraient traiter personnellement avec le soussigné au sujet de bandages ou ceintures pour la matrice, sous garantie de complète guérison, le trouveront dans les localités suivantes: Dimanche, le 24 Octobre, à la Couronne, à Soleure; le 25, à la Couronne, à Morat; le 26, à la station de Flamatt; le 27, aux Bouchers, à Fribourg; le 28, aux Bains, à Bolle; le 29, à la Poste, à Charmey; le 30, au Cerf, à Romont; le 31, au Soleil, à Neuchâtel. On peut aussi s'adresser à lui par lettre en tous temps. Instructions et des centaines de certificats sont expédiés gratis et franco. Ci après de diverses localités, quelques-unes des nombreuses lettres de remerciements qu'il a reçues.

Krusi-Altherr, médecin-herniaire, à Gais, canton d'Appenzel.

Brügglen, le 11 juin 1876.
 Feu Joh-Marti, Nitel, s'était procuré auprès de vous un bandage herniaire et deux doses d'emplâtre herniaire. Quoique la hernie fut grosse et ancienne, elle s'est petit à petit complètement guérie, ce dont on tient à vous remercier sincèrement.
 Agréer, etc., etc.

H. Andros, régent.

Soleure, le 13 avril 1874.
 Envoyez-moi pour quelqu'un de votre poudre contre les pâles couleurs. Je ne puis assez vous remercier pour ce remède, car depuis que j'en ai usé, je me porte si bien que ma santé ne laisse absolument plus rien à désirer.
 Je vous salue de cœur.

Elise Schand.

Schosshalden, p. Berne, 23 février 1880.
 J'ai le plaisir de vous annoncer que je suis maintenant du nombre de ceux qui, grâce à vous, ont été délivrés du mal incommode de la hernie.
 Veuillez agréer, Monsieur, toute ma considération.
Jean Rügsegger.

Châtelat, le 27 février 1880.
 Sachant que dans nos environs vous avez guéri en peu de temps, plusieurs personnes atteintes de hernies, je vous prie d'envoyer deux doses pour un homme de 55 ans.
 Veuillez agréer, etc.

Auguste Juillerat, Négt.

Jens, p. Nidau, le 14 octobre 1878.
 Il y a longtemps qu'il aurait été de mon devoir de vous informer de l'état de ma santé. Déjà en 1865, vous m'avez guéri au moyen de votre excellent remède, d'une hernie dangereuse. Depuis, je suis, Dieu merci, un heureux mortel, car même par la plus grande fatigue, je ne ressens absolument plus rien. Que Dieu en soit loué et remercié et vous aussi, cher Monsieur.
 Avec la plus grande considération votre dévoué,
Frédéric Weber, Kappeler, agriculteur.

Nods, p. Neuenstadt, le 6 juin 1878.
 Vous m'avez envoyé, il y a quelques années un emplâtre herniaire qui a donné de bons résultats. Je vous prie de m'en envoyer une dose pour un enfant.
 Je vous salue avec considération.
G. Studer, vétérinaire.

Gasel, p. Köniz, le 15 avril 1877.
 Un de mes amis m'a appris que par vos emplâtres herniaires si efficaces, vous aviez complètement délivré d'une hernie inguinale datant de 18 ans. Je vous prie donc de bien

vouloir m'envoyer une dose de cet emplâtre. Avec considération.

Jean Burri.

Felsenau, p. Berne, le 27 août 1877.
 J'ai souffert pendant 7 ans d'une grave hernie dont aucun médecin n'avait pu me délivrer, mais grâce à votre excellent emplâtre herniaire, je suis maintenant complètement guéri, ce dont je remercie Dieu et vous de tout mon cœur. Veuillez m'envoyer encore de ce remède pour un neveu.
 Salutations cordiales.

Wilhelm Suter, menuisier.

Kurzenei, p. Wasen (Canton de Berne) le 14 février 1880.

J'ai reçu de vous, il y a 7 ans, 2 doses d'emplâtre herniaire qui, à mon grand étonnement en même temps qu'à ma profonde joie, m'ont entièrement guéri, et je viens par la présente vous exprimer mes remerciements les plus sincères. Veuillez je vous prie, m'envoyer au plus vite ce remède pour une de mes voisines.

Votre dévoué,
Jacob Beerle, érgent.

Oberänz (Berne), le 1^{er} février 1880.
 Depuis 15 ans je souffrais d'une hernie inguinale dont j'ai été complètement guéri par votre remède. Veuillez en envoyer de nouveau une dose à mon adresse contre remboursement.
 Veuillez agréer, etc.

Jean Käser, meunier.

Saanen, le 6 décembre 1879.
 A cette occasion je viens vous informer que votre emplâtre herniaire m'a rendu d'importants services; aussi je saisis toutes les occasions pour le faire connaître.
 Agréer, etc. etc.

Chs Schöpfer, fondeur.

Angstorf, le 7 mai 1878
 Votre emplâtre herniaire a été très efficace. Votre eau dentifrice dont je n'ai pas utilisé la moitié a également produit d'excellents effets. Je vous salue bien amicalement.

Pierre Wider.

Kerzers, le 5 septembre 1878.
 Mon ami Rickli, à Kerzers, me disait que sa femme avait tant souffert des dardes, malgré le traitement de plusieurs médecins, mais que par contre elle a été complètement et promptement guérie par votre remède contre les dardes. Vous m'obligeriez aujourd'hui en m'envoyant le nécessaire pour un enfant atteint d'une hernie.
 Avec estime et considération,
Pierre Gutknecht.

Flamatt, le 17 janvier 1877.

Comme vous avez guéri mon frère qui souffrait d'une hernie inguinale, au moyen de votre excellent remède, ce dont il vous sera toujours reconnaissant, je vous prie de m'en envoyer aussi une dose pour un petit garçon.

En attendant, je vous salue cordialement.
Jos. Binggeli, fils, meunier.

Montelier, près Morat, le 6 avril 1875.
 Votre emplâtre herniaire dont je me suis servi l'an dernier, m'a fait beaucoup de bien, aussi viens-je vous prier de m'en envoyer encore une dose ainsi que de l'essence pour les nerfs.

Entre temps je vous salue avec considération,
Abr. Block, Guillocheur.

Planfayon, le 19 juin 1873.
 Les emplâtres herniaires que vous m'avez envoyés ont été reconnus excellents dans les occasions. Je vous prie de m'en envoyer encore une dose contre remboursement.
 Entre temps je vous salue avec empressement.

Jacob Perroulaz.

Alterswyl, le 18 Novembre 1872.
 Je puis vous annoncer l'agréable nouvelle que vos remèdes sont d'une grande efficacité. Veuillez donc m'envoyer encore de l'essence pour les nerfs, contre remboursement.
 Avec considération,

Frédéric Gerber.

Rechthalten, le 22 janvier 1866.
 Dans de nombreux cas, j'ai trouvé votre emplâtre herniaire d'une efficacité éprouvée, entre autres auprès d'un homme qui était affecté d'une double hernie intestinale et pour lequel je dois m'acquitter auprès de vous de tous ses remerciements et vous témoigner son entier contentement. Veuillez m'envoyer de nouveau un emplâtre herniaire contre remboursement.

En attendant, je reste votre dévoué,
Jos. Balth. Muggli, médecin.

Chaux-de-Fonds, le 1^{er} juillet 1875.
 Par la présente, j'ai le plaisir de vous annoncer que, grâce au remède contre les hernies, que je me suis procuré auprès de vous, à Gais même, je suis non seulement complètement guéri, mais qu'avec le reste, j'ai également délivré deux enfants de ce mal.
 Je vous salue avec considération,
Jean Berni, doreur, rue de Granges N° 6.

Landeron, le 25 août 1872.
 Après avoir été guéri de mon hernie par votre emplâtre, je l'ai conseillé aussi à d'autres hernieux qui tous ont été aussi guéris. Veuillez m'envoyer encore une dose pour un hernieux.
 Votre dévoué,
Louis Flühmann, chez M. Schwab.

ASSURANCE

J'ai l'honneur d'informer les assurés de la C^{ie}. L'Union sur la vie de Paris et de la Société suisse d'assurances contre les accidents de Winterthour, que j'ai retiré l'agence de ces deux Compagnies à M. GG. Layaz, agent d'affaires, rue du Tir, à Fribourg, et que j'ai nommé à sa place,
Monsieur Joseph Belenot, procureur juré, 13, Grand-rue, à Fribourg.
 En conséquence, ils voudront bien cesser tous rapports avec le dit Layaz, et s'adresser à l'avenir à **Monsieur Belenot.**
 Fribourg, le 20 octobre 1880.
 L'agent général de l'Union, C^{ie} d'assurances sur la vie créée à Paris en 1829 — capital de réserves, 56 millions; Société suisse contre les accidents de Winterthour créée en 1875 — capital de réserves, 6 millions.

H. Pittet

Magasin Ant. Egger, à Fribourg
 Rue de Lausanne, 139.

Draps, nouveautés pour Messieurs, toile de coton, nappages, couvertures laine et coton, plumes et duvets, devant de lits, tapis de table et à la pièce, depuis fr. 1,50 le mètre. Flanelle blanche et couleurs, toile cirée, mercerie, etc.
 Au comptant 5 0/0 d'escompte. (335)

Patronage des apprentis

Plusieurs marchands demandent des apprentis.
 Des jeunes gens désirent entrer en apprentissage: 1^{er} chez un cordonnier; 1^{er} chez un sellier; 3^o chez un menuisier; 4^o chez un boulanger.
 S'adresser à M. l'abbé **Eug. Torche**, professeur à Fribourg. (374)

Vient de paraître :
 La nouvelle édition française
DU CATÉCHISME
 DU DIOCÈSE DE LAUSANNE
 Dépôt général à l'Évêché, à Fribourg.

VIENT DE PARAÎTRE :
 NOTICE HISTORIQUE SUR COURMILLAENS
 Par M. l'abbé **HAUSER**
 ancien curé
 Membre de la Société helvétique d'histoire et de celle du canton de Fribourg.
 Prix 1 fr.

BRASSERIE PFANNER
 BIÈRE DE CARLSRUHE

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Divi Thome Aquinatis, doctoris angelici, Sermones et Opuscula concionatoria, parochialis universis et saceris predicatoribus, dicata et edita A.-J.-B. Raulx, canonico Ecclesie cathedralis Sancti-Deodati, necnon Vallis-Collurum Parocho et decano. — 4 vol. — Prix: 12 fr. — Cet ouvrage vient d'être présenté à Léon XIII par Mgr Hacquart, archevêque de Verdun. Sa Sainteté a été très satisfaite en apprenant que l'imprimerie de Saint-Paul, à Bar-le-Duc, a publié en quatre volumes, à titre de *Manuel pour le clergé*, les sermons et les méditations de saint Thomas d'Aquin, extraits avec le plus grand soin de toute la collection des ouvrages et des manuscrits du saint Docteur.

Le Palmier scénographique ou vies des saints et des hommes et femmes illustres de tous les ordres de saint François, par M. Malvoisin, licencié ès-lettres, et Mgr Paul Guérin, continuateur de la Vie des saints de P. Giry. — 12 vol. in-8°. — Prix: 20 fr. Cet ouvrage chaleureusement recommandé par le ministre général des Mineurs, par celui des Frères Capucins, à tous les religieux et à toutes les religieuses de ces deux Ordres et aux membres du Tiers-Ordre. Les vies qui composent ce recueil, non résumées avec sécheresse et aridité, mais savamment et onctueusement développées, sont lues par les fidèles avec autant de charme que de profit.

VIENT DE PARAÎTRE :

TERRIBLES PUNITIONS
 DES
PROFANATEURS SCANDALEUX DU DIMANCHE

démonstrées par cent traits récents
 Par le **R. P. HUGUET, S. M.**

Prix de l'exemplaire 0,50
 » de la douzaine 4,80
 Prix du cent. 30
 » du mille 250